



**Bien vivre
dans le Perche**

Monsieur le Directeur
PNR DU PERCHE
Manoir de Courboyer

Saint-Mard-de-Réno, le 3 mai 2021

Objet : prolifération des projets d'unités de méthanisation sur le territoire du PNR du PERCHE/dégradations paysagères

Monsieur le Directeur,

Plusieurs projets d'unités de méthanisation, fédérés par le PETR DU PAYS DU PERCHE, ont été initiés aux alentours de la commune de MORTAGNE-AU-PERCHE.

Le seul village de SAINT-MARD-DE-RENO se trouve ainsi confronté à l'implantation de trois d'entre eux.

L'échelle foncière de chacune d'elle (2 à 3 ha), des constructions (17 ml de hauteur), soit le gabarit d'un immeuble de 5 étages dans le cas du GAEC du CHAILLOUE et des superstructures techniques (enceinte en béton de 3ml de hauteur juchée sur un terre-plein, postes de compression, vastes étendues de bâches en PVC...) leur confèrent une configuration de site industriel.

Compte tenu des graves atteintes paysagères consécutives, de la prévisible augmentation du trafic routier de gros tonnage, de la mutation des pratiques culturales induite (rotation de cultures intermédiaires dédiées avec recours systématique et massif aux herbicides), une association d'habitants s'est constituée pour faire valoir leurs interrogations et inquiétudes. Ces dernières ont été synthétisées pour être transmises à la préfecture de l'Orne sous forme d'une missive en date du 9 avril 2021, que vous trouverez en pièce jointe.

Compte tenu de sa mission, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous indiquer la position officielle du PNR DU PERCHE au regard des demandes formulées sachant par ailleurs que la doctrine fondatrice du parc postule notamment dans son article 4.3 « *résorber les nuisances et prévenir la dégradation des paysages* ».

Dans l'attente de vos réponses, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes cordiales salutations.

Nora LIBERALOTTO
Présidente